

VOIRIE du lotissement de la S.I.D.R. à la Petite-Ile: Demande de Subvention

Le Maire donne lecture du rapport.

J'ai l'honneur de vous donner lecture de la lettre ci-après du Directeur Général de la S.I.D.R. relative aux travaux d'édilité du lotissement de la Petite Ile.

Je vous prie de bien vouloir m'autoriser à demander une subvention pour l'exécution de ces travaux car la Municipalité ne peut les effectuer seule, au moyen de ses seules ressources financières.

S.I.D.R.

Saint-Denis, le 4 Avril 1960

GM/ RMP
N° T.256

Monsieur le Maire de la Commune de
SAINT-DENIS

OBJET: "PETITE ILE"
Formalités Financières

Monsieur le Maire,

Lors de la présentation du dossier d'édilité de la "PETITE ILE" au FIDOM pour obtenir son financement, nous avons jugé utile de ne pas y inclure les voies principales afin d'éviter de voir le dossier rejeté en bloc.

À l'époque, la S.I.D.R. a entretenu votre prédécesseur des difficultés de financement que nous rencontrions et lui a remis quatre dossiers du projet de voirie que nous souhaitions voir réaliser par la Commune.

Le projet ainsi réduit des voies périphériques a été amputé à nouveau par le FIDOM au point que nous avons dû renoncer, dans l'immédiat, à l'évacuation des eaux pluviales afin d'alléger nos charges et notre déficit sur cette affaire.

Toutefois aux dernières pluies un ruissellement intense, augmenté des apports dus à la canalisation des eaux de la Redoute vers la Petite-Ile, nous porte à penser que le drainage de ce groupe d'habitations est souhaitable.

L'Ingénieur de la S.I.D.R. vous a remis deux dossiers: l'un comporte les voies de la Petite-Ile, l'autre le projet de marché du drainage.

Dans le premier dossier l'exécution de deux voies est particulièrement importante dans l'immédiat; il s'agit de la rue de la Cayenne et de la Rue de la Ravine Gentille. Cette dernière voie servira à buter la rive droite et évitera ainsi ses débordements dans le lotissement.

Nous vous serions obligés de bien vouloir examiner avec bienveillance les possibilités que vous auriez de financer l'un et l'autre de ces projets.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments très distingués./.

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL,
Signé: J. JOURDEN.

Après divers échanges de vues, le Maire prie le Conseil de bien vouloir l'autoriser à demander une subvention pour l'exécution des travaux dont il est question dans la lettre de la S.I.D.R.

Adopté à l'unanimité, moins la voix de M. RAVILLY.